

LA POLITIQUE DE LA RETRAITE

Avec le vieillissement de la population, les électeurs s'inquiètent de plus en plus de leur qualité de vie à la retraite. Nous avons parlé à des représentants des grands partis politiques fédéraux, pour savoir comment ils s'attaqueraient à ce problème.

Entrevues menées par :

**BJ SIEKIERSKI, JAMES MUNSON, JANICE DICKSON
et ALICE MUSABENDE**

Veillez noter que ces entrevues ont été condensées.

PIERRE POILIEVRE, MINISTRE DE L'EMPLOI :

« Je pense qu'un dollar pour un dollar est très équitable. »

Sage : Dans le dernier budget, vous avez dit être en train d'évaluer des régimes de retraite à prestations cibles volontaires pour les sociétés d'État et le secteur des employeurs privés sous réglementation fédérale. Où en êtes-vous?

Poilievre : L'évaluation suit son cours. Je ne crois pas qu'on annoncera quoi que ce soit (avant l'élection), mais cela relève... probablement du président du Conseil du Trésor.

S : Il y a quelques années, feu Jim Flaherty, alors ministre des Finances, avait rejeté l'idée d'une approche d'augmentation volontaire des cotisations au RPC. Pourquoi l'envisager maintenant?

P : À l'époque, je crois que le ministre Flaherty avait vu des obstacles logistiques dont on nous a dit, depuis, qu'ils pouvaient être aplanis. Il ne fait aucun doute que nous devrions retenir le RPC obligatoire qui est en place. Toutefois, si les gens pensent qu'il en va de leur intérêt d'augmenter volontairement leur cotisation au RPC en échange d'une prestation de retraite plus élevée, nous devons alors étudier les moyens de leur permettre de le faire.

S : Si le fait que les gens n'épargnent pas assez constitue le problème, en quoi cela sera-t-il utile?

P : L'ironie veut que les libéraux disent que les gens ne peuvent se permettre de cotiser davantage à leur compte d'épargne libre d'impôt (CELI), mais affirment qu'ils peuvent verser de nouveaux impôts pour un régime de pension gouvernemental. Notre approche a toujours été de donner des options aux gens et de les laisser choisir.

S : Si vous deviez choisir entre offrir une augmentation volontaire des cotisations au RPC et des droits de cotisation plus élevés au CELI, quelle serait votre préférence?



« Notre approche a toujours été de donner des options aux gens et de les laisser choisir. »

P : Je pense qu'on peut faire les deux. Nous avons dit que c'est ce que nous ferions.

S : Certaines personnes disent que la décision d'augmenter l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse (SV) et au supplément de revenu garanti (SRG) prise en 2012 accroîtra le nombre d'aînés vivant dans la pauvreté. Et pourtant, il y a des fonds pour le fractionnement du revenu?

P : Chaque gouvernement membre de l'OCDE est en train de changer l'âge de l'admissibilité aux programmes de sécurité du revenu. Lorsque la SV a été mise sur pied dans les années 1950, le particulier moyen vivait jusqu'à l'âge de 69 ans et la SV était disponible à l'âge de 70 ans. Donc, aucun particulier moyen ne recevait de SV. De nos jours, l'âge d'admissibilité est de 65 ans et les gens vivent jusqu'à l'âge de 81 ans et demi. Le premier ministre propose une augmentation très graduelle et faible de l'âge de l'admissibilité de 65 à 67 ans. Aucune personne actuellement âgée d'environ 57 ou 58 ans ne constatera de différence.

S : Votre gouvernement a introduit plusieurs mesures sur les soins de longue

durée, par exemple la prolongation des prestations de compassion de l'assurance-emploi (AE). Pourrions-nous voir d'autres mesures pour les soins de longue durée?

P : J'ai la conviction que la famille est le meilleur filet de protection sociale dont nous disposons. La prolongation de six semaines à six mois des prestations de compassion en vertu de l'AE permet aux membres d'une famille de prendre soin les uns des autres durant les derniers mois pénibles d'une maladie irréversible. Cela correspond aussi à notre approche sur le régime enregistré d'épargne-invalidité... pourquoi ne pas donner aux parents un outil leur permettant de mettre de l'argent de côté et de préparer un pécule qui permettra à leur enfant invalide de vivre dans la dignité?

S : À compter de 2017, votre gouvernement associera l'augmentation du Transfert canadien en matière de santé au taux de croissance moyen du PIB, avec un plafond de 3 %. Le (directeur parlementaire du budget) laisse entendre que les coûts passeront aux provinces et que cela pourrait entraîner une pénurie de ressources dans le système.

P : Ce qui est ironique, c'est que le PIB nominal, soit l'inflation et le PIB combiné, s'élèvera à 4 % en moyenne. C'est très raisonnable. Le transfert fédéral augmente deux fois plus vite que le taux de croissance des dépenses de soins de santé de l'Ontario. Le problème n'est pas que les provinces n'ont pas assez de fonds fédéraux. Le problème est qu'elles ne les consacrent pas aux soins de santé. En Ontario, le gouvernement libéral ne fait que dilapider ces fonds sur n'importe quel plan farfelu qui se présente.

S : Le budget 2014 a augmenté les cotisations des retraités au Régime de soins de santé de la fonction publique. Y aura-t-il d'autres changements?

P : Je pense qu'un dollar pour un dollar est très équitable. Et allez parler aux gens du secteur privé, dites-leur qu'ils pourraient avoir un régime de santé complémentaire leur donnant un dollar pour un dollar, et ils en seraient follement heureux.

TOM MULCAIR :

« Vous devez respecter l'entente. »

Sage : Ottawa veut instaurer une « option de régime à prestations cibles volontaire » pour certains employés. Le gouvernement fédéral devrait-il respecter les modalités des ententes sur les pensions?

Mulcair : Il importe de comprendre que ce type de prestation est un salaire reporté. Lorsque vous avez une entente, vous devez respecter l'entente.

S : L'option de régime à prestations cibles volontaire est-elle une idée valable?

M : Tous les Canadiens devraient avoir accès à une pension à prestation déterminée. (Le premier ministre Stephen) Harper tente d'éliminer les prestations pour créer un pied d'égalité. Je tenterai d'ajouter des prestations pour créer un pied d'égalité.

S : Pourquoi l'expansion du Régime de pensions du Canada (RPC) constitue-t-elle la meilleure façon de combler le fossé entre l'épargne-retraite et les besoins à la retraite?

M : Étant donné le nombre de personnes qui arrivent à la retraite sans ressources suffisantes pour leur subsistance, l'augmentation du RPC est la manière la plus efficace d'avoir des résultats.

S : Pourquoi reviendriez-vous sur la décision du gouvernement de faire passer l'âge de l'admissibilité à la sécurité de la vieillesse (SV) de 65 à 67 ans?

M : Je ne suis pas parvenu à trouver la déclaration où (Harper) disait aux Canadiens qu'il demandait le mandat d'augmenter l'âge de la retraite de deux années.

S : Annulerez-vous l'augmentation du partage des coûts de soins de santé qui échoit aux provinces?

M : M. Harper n'a pas encore assisté à une seule réunion du Conseil de la fédération. Nous en reviendrons à 6 % (augmentation du Transfert canadien en matière de santé aux provinces par année), jusqu'au moment où nous pourrions négocier un nouvel accord à long terme sur la santé.

S : Associeriez-vous les transferts en matière de santé au nombre d'ânés d'une province?

M : C'est là exactement le type d'argument que certaines provinces présenteront, alors que d'autres provinces en auront d'autres. C'est pour cela qu'il faut négocier et faire le travail qui s'impose.

Nous chercherons à intégrer des éléments comme une couverture pour les maladies très graves relativement au coût des produits pharmaceutiques et étudierons comment nous assurer d'intégrer de nouveaux médicaments, tout en assurant la viabilité du système.

S : Que feriez-vous en matière de soins à domicile et de longue durée?

M : Ces sujets feraient partie des discussions avec les provinces. Il y a cinquante ans, lorsqu'on parlait de soins médicaux, cela équivalait à des soins hospitaliers. Aujourd'hui, nous pouvons obtenir de meilleurs résultats en gardant les gens à la maison.

Nous voulons que les prochains accords sur la santé constituent une discussion de fond sérieuse avec les provinces et les territoires, afin de jeter un regard très moderne sur la question et trouver une solution pour la prochaine génération.

S : Annuleriez-vous la décision d'Ottawa d'augmenter les cotisations au Régime de soins de santé de la fonction publique?

M : Je réitère que cela a été fait unilatéralement. Lorsqu'on change les

.....
 « Je tenterai d'ajouter des prestations pour créer un pied d'égalité. »

conditions unilatéralement, ce n'est pas de bonne foi.

S : Mais annulerez-vous la décision?

M : Le NPD agira toujours de bonne foi relativement à ces questions. Les salaires qui sont différés et qui sont versés sous forme de pensions et d'autres prestations ne doivent pas être tripatouillés unilatéralement et rétroactivement.

JUSTIN TRUDEAU :
 « Changer les règles rétroactivement est inacceptable. »

Sage : Le gouvernement fédéral a l'intention d'étudier une « option volontaire de prestations déterminées » pour les employés des entités sous réglementation fédérale. Quelle est votre position sur les prestations accumulées?

Trudeau : J'ai été soulagé lorsque le gouvernement n'a pas adopté cette option. On a probablement fait le calcul astucieux qu'il est inacceptable de priver les aînés de prestations qui avaient été gagnées et accumulées au fil des ans, que le coût politique serait trop élevé et que c'est condamnable par principe.

S : Croyez-vous que les gouvernements devraient respecter les modalités qu'ils ont acceptées dans les régimes de pensions?

T : Changer les règles rétroactivement est inacceptable, sauf en cas d'erreur grave ou de conséquences imprévues.

S : Voyez-vous un rôle pour les régimes de retraite à prestations cibles chez d'autres employeurs que ceux mentionnés dans le budget?

T : Nous avons constaté que ce gouvernement a, dans le passé, pris trop souvent des décisions unilatérales au sujet des employés sous son contrôle. Les changements... que doit faire un gouvernement doivent être négociés de bonne foi.

S : Le gouvernement est ouvert à l'idée de cotisations plus élevées au RPC et au RRQ sur une base volontaire. Les options d'épargne volontaire suffisent-elles?

.....
 « Les changements... que doit faire un gouvernement doivent être négociés de bonne foi. »



T : Je ne crois pas que les programmes d'épargne volontaire suffisent. Dans sa propre étude, le gouvernement avait conclu que cela ne suffirait pas.

S : Le gouvernement affirme être ouvert à l'idée de consulter sur les cotisations volontaires au RPC et au RRQ. Quelle est votre position à ce sujet?

T : L'Ontario, par exemple, a clairement indiqué ne pas vouloir adopter de régime de pensions provincial. Dans mes conversations avec Kathleen Wynne et d'autres premiers ministres, j'ai constaté un souhait très clair d'aller de l'avant avec l'expansion du RPC.

S : L'augmentation de l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse (SV) de 65 à 67 ans, combinée au déclin de la couverture générale des pensions, pourrait augmenter le nombre d'ânés vivant dans la pauvreté. Quelle est votre position?

T : Et c'est, de plus, une autre façon de passer le fardeau aux provinces. Nous nous opposons sans équivoque à l'augmentation de l'âge d'admissibilité à la SV.

S : Le directeur parlementaire du budget (DPB) affirme que le gouvernement fédéral a passé aux provinces des coûts de soins de santé s'élevant à des



milliards de dollars. Comment régleriez-vous cette situation?

T : Nous avons besoin d'un gouvernement fédéral qui travaille avec les provinces, afin de véritablement répondre aux besoins très réels de nos populations.

S : Que feriez-vous pour pallier la pénurie de soins à domicile et de soins de longue durée?

T : Des investissements dans les infrastructures, qu'il s'agisse d'aménager plus d'établissements résidentiels pour nos aînés, d'investir dans des centres de soins communautaires ou d'offrir des incitatifs pour adapter la maison d'un particulier afin de prendre soin d'un parent âgé plus longtemps.

S : Récemment, le gouvernement fédéral a doublé les cotisations au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP). Envisageriez-vous de revenir sur cette décision?

T : C'est là un cas d'irresponsabilité d'une mesure unilatérale prise par un gouvernement. Il s'agit d'un exemple où nous devrions négocier les changements et ce gouvernement n'est pas disposé à le faire.

S : Que pensez-vous de la décision du gouvernement de doubler les cotisations des retraités fédéraux au RSSFP?

T : Un gouvernement qui agit sans comprendre est irresponsable et abuse de la confiance que les gens devraient avoir au sujet d'ententes convenues et négociées.

ELIZABETH MAY : « Il y a une tendance au manque de respect. »

Sage : Le gouvernement fédéral a indiqué vouloir introduire des régimes de retraite à prestations cibles volontaires pour certaines catégories d'employés. Quelle est votre position sur les prestations accumulées?

May : J'ai été très active sur ce dossier et j'éprouve une grande colère au sujet des changements effectués, qui forcent essentiellement les pensionnés à accepter des modalités différentes de celles du contrat



« Nous devons absolument soutenir les négociations collectives et les modalités des ententes... Elles ne devraient jamais changer après coup. »

accepté alors qu'ils travaillaient. Il y a une tendance au manque de respect, tant à l'égard des employés fédéraux en poste que ceux qui sont à la retraite. C'est scandaleux et nous devons absolument soutenir les négociations collectives et les modalités des ententes convenues avec les pensionnés alors qu'ils étaient travailleurs. Elles ne devraient jamais changer après coup.

S : Voyez-vous de quelconques avantages aux régimes à prestations cibles? Devraient-ils viser la fonction publique régulière?

M : Non. Nous devons plutôt travailler à l'expansion du Régime de pensions du Canada (RPC). Le tiers des travailleurs n'ont pas de pensions privées. Nous savons que beaucoup de REER... conviennent à certains Canadiens, mais ils sont essentiellement avantageux pour ceux qui bénéficient déjà d'une certaine sécurité pour leur revenu de retraite. Nous devons bonifier le RPC et nous avons besoin d'un meilleur régime national d'assurance invalidité pour les personnes qui sont retraitées et handicapées. Cela ne devrait pas disparaître au profit de régimes de cotisations déterminées volontaires plutôt que de prestations déterminées.

S : Que pensez-vous de la décision du gouvernement d'ouvrir la porte aux

cotisations volontairement plus élevées au RPC?

M : Nous pensons que ces dispositions volontaires n'entraîneront aucun avantage, comparativement à ceux de l'expansion du RPC.

S : Quelle est votre position sur l'augmentation de l'âge de l'admissibilité à la sécurité de la vieillesse (SV)?

M : Nous voulons un débat en comité parlementaire, pour examiner les faits. En fait, nous voulons étudier la possibilité – qui aurait notre appui – de rétablir l'admissibilité à 65 ans, mais pas sans en avoir examiné les conséquences pour les aînés. Nous rechercherions... une position consensuelle globalement acceptable et financièrement viable.

S : Quelle serait l'approche de votre parti sur le délestage de l'augmentation des coûts de soins de santé du fédéral aux provinces?

M : Nous devons remanier l'Accord national sur la santé, nous devons protéger tous les éléments de la *Loi sur la santé du Canada*, laquelle a été ignorée par le gouvernement actuel depuis trop longtemps. Le principal facteur des coûts de soins de santé est l'augmentation des coûts des produits pharmaceutiques... Nous devons mettre en place un programme national d'assurance médicament sous forme d'organisme fédéral qui achèterait les médicaments en vrac et réduirait les prix unitaires en négociant avec les grandes sociétés pharmaceutiques. Nous avons aussi besoin... d'une approche différente en matière de paiements de péréquation fiscale, pour veiller à ce qu'ils soient équitables et que les provinces obtiennent ce dont elles ont besoin.

S : Que ferait votre parti pour pallier la pénurie de soins à domicile et de soins de longue durée?

M : Au niveau fédéral, l'argent est un élément. Dans les provinces, l'un des éléments pose cette question « Pouvons-nous avoir des préposés de soins à domicile, pouvoir décider qu'ils peuvent retourner au même domicile et nous assurer qu'ils reçoivent un salaire suffisant pour attirer des professionnels de soins de santé? » La solution comporte des volets multiples, mais elle commence par l'objectif national de définir une stratégie de soins à domicile. ■